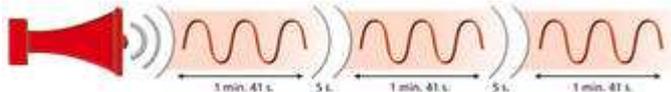


Le Signal National d'Alerte

Le Signal National d'Alerte correspond à la diffusion d'un signal sonore par une sirène afin d'avertir la population d'un danger imminent.

A Saillans elle est sur le toit de la Mairie.

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes.



Le signal de fin d'alerte qui indique qu'il n'y a plus de danger, est marqué par un signal continu de 30 secondes. Il signifie que le danger est passé et que vous pouvez reprendre une activité normale.

Le test mensuel de la sirène est 1 seule séquence d'une minute et quarante et une secondes, le 1er mercredi de chaque mois à 12h00.

Au signal :

- Mettez-vous immédiatement à l'abri dans un local, ne sortez surtout pas ;
- Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours ;
- Si vous êtes en voiture, gardez-vous prudemment, coupez le moteur et mettez-vous à l'abri dans le local le plus proche ;
- Fermez tout afin de ralentir la pénétration éventuelle d'un nuage toxique ou radioactif ;
- N'allez surtout pas chercher vos enfants à l'école ;
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle ;

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio, la télévision ou les autorités sur place.

Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-reagir-au-signal-national-d-alerte>